



Tournay, le 31/03/2022

## **COMMISSION VIE SCOLAIRE**

### **Compte-rendu du 31 mars 2022**

**Présents** : E. BAUTE, S. BRISÉ, M.L CARDEILHAC, A. CARRERE, M. CHAUSSERIE, S. DEBAT, R. FERNANDEZ, J. FOURCADE, C. JOURET, P. LACOUME, S. LAMARQUE, B. LARRÉ, C. LASSIME, C. NOGUES, N. PARDON, C. SAVIN, P. SEUBE, O. WATIER

**Excusés** : N. BONNET, A. BERTHIER, C. DARVAND, P. OSSUN, A. PECUNE

#### COMPTE-RENDU

##### **Retours conseils d'écoles**

Monsieur JOURET précise les attentes des familles en termes de qualité de restauration scolaire. Madame PARDON souligne les retours positifs de satisfaction des enseignants en matière de réactivité du service technique pour les travaux dans les écoles et en termes d'équipement numérique des classes (VPI, ENT, classes mobiles)

##### **Présentation du projet de Portail Famille**

Madame BRISE présente les principales fonctionnalités pour les familles et pour la collectivité. 3 producteurs de logiciels ont été consultés et 2 propositions sont présentées : solution ICAP et Portail enfance Berger-Levrard.

En termes de coût total sur 5 ans, la solution ICAP est la moins chère : 27 169.54€ TTC contre 33 855€ TTC pour Berger-Levrard.

Suite à la présentation des 2 sites, les membres de la commission proposent de retenir la solution ICAP et demandent s'il est possible de revoir la proposition pour disposer d'un portail commun avec plusieurs gestionnaires (la CCCVA, le SIVOS de l'Arros et du Lassarrens, le SIVOM Entre les deux arrêts, les Mairies de Bordes, Tournay et de Burg) avec des paramètres différents en termes de facturation (ex : niveaux de facturation différents entre secteurs).

Mme BRISE confirme la possibilité de créer un portail commun avec la solution ICAP : elle va solliciter un devis actualisé pour tout le territoire et reviendra vers la commission avec cette nouvelle proposition.

La mise en place de ce portail famille est également l'occasion pour les membres de la commission de souligner l'importance d'harmoniser les fonctionnements et la tarification des services périscolaires sur le territoire.

---

**Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**

15 place d'Astarac – 65 190 TOURNAY

Tél : 05 62 35 24 23 - [contact@coteaux-val-arros.fr](mailto:contact@coteaux-val-arros.fr)

## **Budget 2022 : travaux écoles**

Priorités : sanitaires de Marseillan (2000€) et de Laslades (à chiffrer) + remplacement de 4 copieurs sur le RPI de l'Arrêt Darré (devis Canon : 147.34€ HT par an pour les 4 sites)

Isolation du préau de Cabanac : devis pour 15 000€. A reporter en 2023 si subventions. Mme FERNANDEZ propose de réfléchir à une mutualisation entre CCCVA et communes pour financer les investissements de l'école.

Mme BAUTE insiste sur l'importance de définir les dépenses qui relèvent de la CCCVA et celles qui relèvent de la Commune propriétaire du bâtiment

## **Personnel**

Madame BRISE informe la commission de la demande du directeur de Pouyastruc pour avoir une ATSEM, alors que l'effectif augmente (27 élèves en 2022).

Les membres de la commission insistent sur l'importance d'avoir une ATSEM au vu de l'effectif et précisent que la demande du directeur de l'école de Pouyastruc est justifiée. Mme BAUTE propose de voir avec les autres enseignants du groupe scolaire les possibilités éventuelles de mutualiser le poste d'ASTSEM par des mises à disposition ponctuelles par exemple. Mme BRISE informe qu'elle va également solliciter la Mission Locale et le Département afin d'identifier une possibilité de recrutement sous contrat aidé.

## **Demandes de dérogations**

Monsieur JOURET présente 3 demandes de dérogations :

- Demande d'inscription à l'école de Pouyastruc d'un enfant domicilié à Bouilh Pereuil
- Demande d'inscription à l'école de Cabanac d'un enfant domicilié à Osmet. La CCPTM est d'accord sur le principe mais ne financera par la CCCVA
- Demande d'inscription à l'école de Pouyastruc d'un enfant domicilié à Marseillan

2 des 3 demandes de dérogations sont approuvées par la commission. En attente de validation du Maire de Marseillan Mr CAZANAVE, pour l'enfant domicilié sur Marseillan.

## **Information : harmonisation de la compétence scolaire**

Monsieur JOURET informe la commission de l'avancement de la réflexion sur l'harmonisation de la compétence scolaire : analyse des charges transférées à la fusion en 2017 et en 2022 et de leur financement en vue d'une proposition de passage en Fiscalité professionnelle unique (FPU) ; étude de cas de gestion intercommunale par un EPCI (CCAM) et un syndicat (SIMAJE Lourdes) ; analyse des coûts réels du service scolaire et de leurs financement en 2017 et en 2022.

Monsieur JOURET précise que le Président fera une information lors du prochain conseil communautaire.